



# Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : AS-6021  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016  
Date du repérage : 20/03/2025  
Heure d'arrivée : 08 h 45  
Temps passé sur site : 01 h 00

## A. - Désignation du ou des bâtiments

### Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Paris**  
Adresse : ..... **117 - 127 Boulevard Brune**  
Commune : ..... **75014 PARIS 14**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :  
..... **Bat. C; Etage 2; Porte 211, Lot numéro 2084**  
..... **Section cadastrale CX, Parcelle(s) n° 100**

### Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**  
 **Présence de termites dans le bâtiment**  
 **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

### Documents fournis:

..... **Acte de propriété (non remis)**  
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :  
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**  
..... **Ensemble des parties privatives sans démontage ni destruction**  
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :  
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**  
**75014 PARIS-14E--ARRONDISSEMENT (Information au 06/12/2024)**  
**Niveau d'infestation inconnu - Arrêté préfectoral**  
**Liste des arrêtés**  
**21-mars-03 - Arrêté préfectoral -**

## B. - Désignation du client

### Désignation du client :

Nom et prénom : ..... **M. et Mme KOUKOU**  
Adresse : ..... **117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14**  
*Si le client n'est pas le donneur d'ordre :*  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier de justice**  
Nom et prénom : ..... **SCP CHASTANIER ALLENO LAYEC**  
Adresse : ..... **39, Avenue du Président Wilson**  
..... **93100 MONTREUIL**

## C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

### Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **SAMSON Alexandre**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **RESAM DIAGNOSTICS**  
Adresse : ..... **95, Avenue Du Président Wilson**  
..... **93100 MONTREUIL**  
Numéro SIRET : ..... **50439497400035**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**  
Numéro de police et date de validité : ..... **11166183204 - 01/01/2026**  
Certification de compétence **CPDI0080** délivrée par : **I.Cert**, le **30/05/2023**

## D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**2ème étage - Entrée,**

**2ème étage - Salle d'eau,**

**2ème étage - Cuisine,**

**2ème étage - Séjour**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
2ème étage		
Entrée	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et PVC	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

**Rappels réglementaires :**

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

**F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**

**Néant**

**G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

**H. - Constatations diverses :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

*Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.*

**I. - Moyens d'investigation utilisés :**

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

**Moyens d'investigation :**

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**Huissier de justice**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Néant**

## J. – VISA et mentions :

*Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*

*Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.*

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Visite effectuée le **20/03/2025**.

Fait à **MONTREUIL**, le **20/03/2025**

**Par : SAMSON Alexandre**



SAMSON Alexandre  
06.23.86.73.72

**Signature du représentant :**

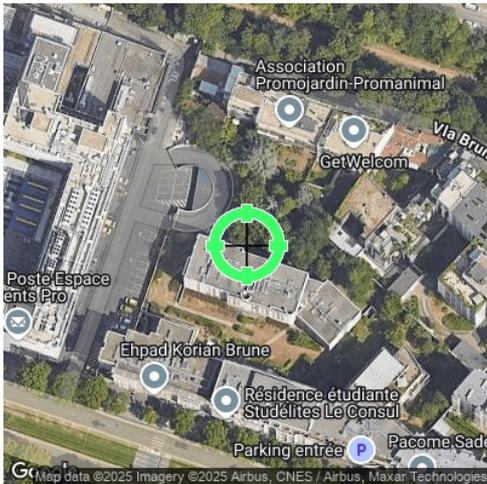
--

## Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



<b>Réalisé en ligne* par</b>	RESAM DIAGNOSTICS
<b>Numéro de dossier</b>	AS-6021
<b>Date de réalisation</b>	20/03/2025

<b>Localisation du bien</b>	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
<b>Section cadastrale</b>	000 CX 100
<b>Altitude</b>	63.68m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067

<b>Désignation du vendeur</b>	KOUKOU
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé en ligne par **RESAM DIAGNOSTICS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 1 - Très faible</b>			<b>EXPOSÉ **</b>	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Anciennes Carrières	Approuvé le 19/03/1991	<b>EXPOSÉ **</b>	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Anciennes Carrières	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ **	-

\*\* Réponses automatiques générées par le système.

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2006-45-1 & 2012159-0001

du 14/02/2006

mis à jour le 07/06/2012

### Adresse de l'immeuble

117 - 127 Boulevard Brune  
75014 PARIS 14

### Cadastre

000 CX 100

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**
- prescrit  anticipé  approuvé  date 19/03/1991 <sup>1</sup> oui  non
- <sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres Anciennes Carrières
- inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS**
- prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>3</sup> oui  non
- <sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
- mouvements de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non
- <sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES**
- prescrit  approuvé  date  <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
- effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
- zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC\*  oui  non
- \* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui  non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans

> compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui  non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/MT oui  non

### Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonage Réglementaire, Règlement concernant le bien, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur	KOUKOUI	
Acquéreur		
Date	20/03/2025	Fin de validité 20/09/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsrisks.com>  
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Paris

Adresse de l'immeuble : 117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14

En date du : 20/03/2025

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/>
Orages (Inondations et coulées de boue / Tempête / Grêle)	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : KOUKOU I

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

## Extrait Cadastral

Département : Paris

Commune : PARIS 14

Parcelles : 000 CX 100

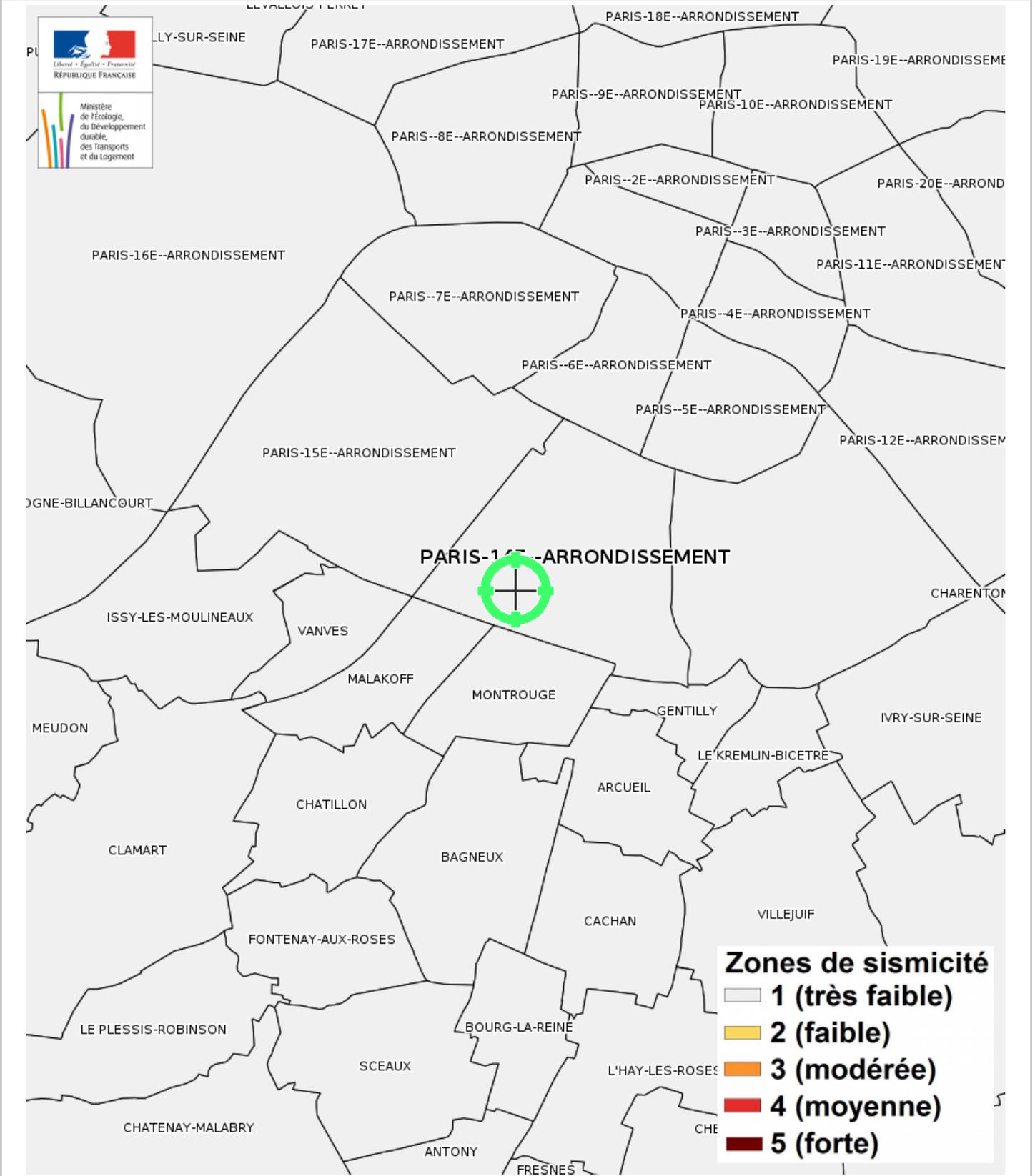
Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab



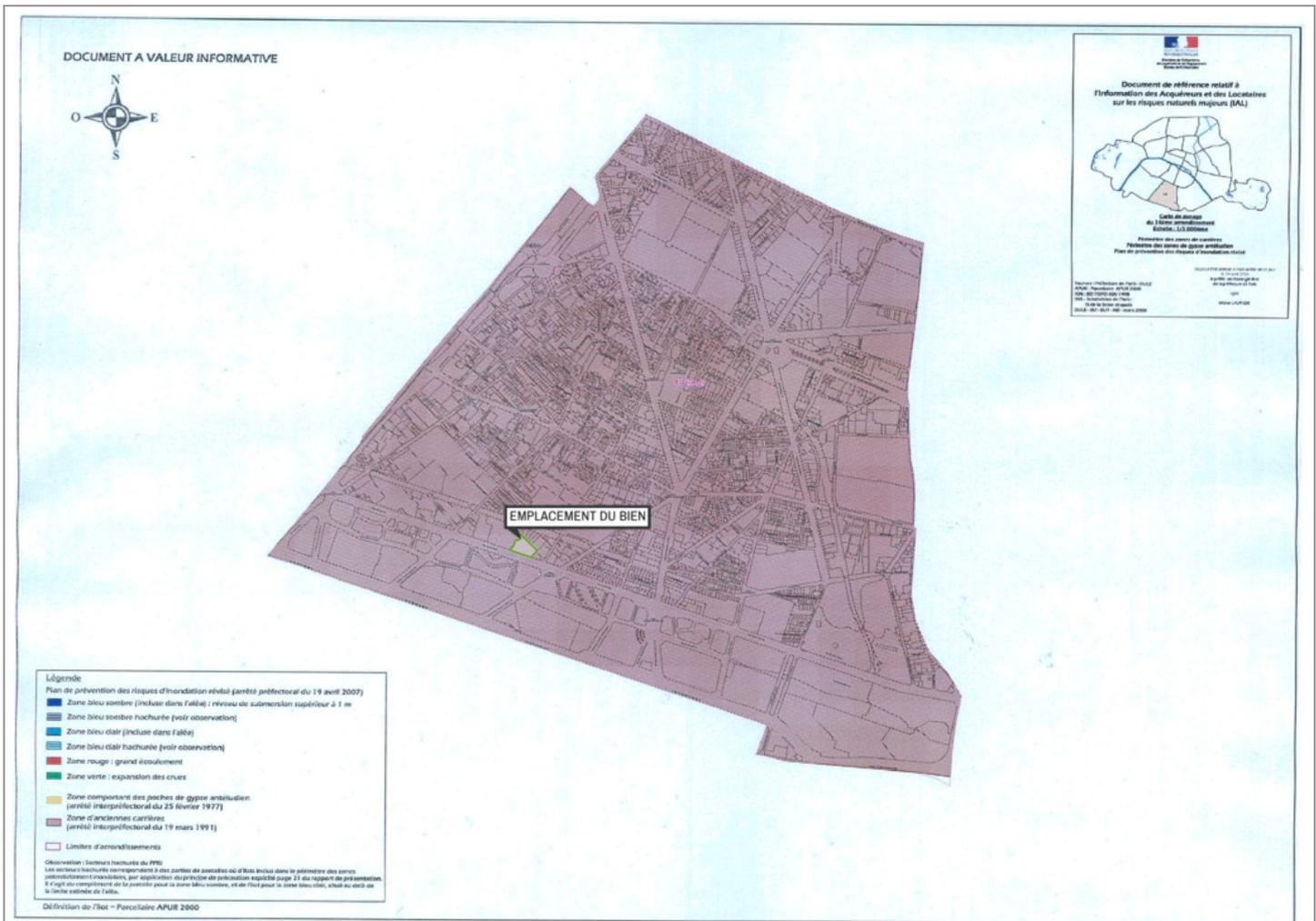
## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Paris      Commune : PARIS 14

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



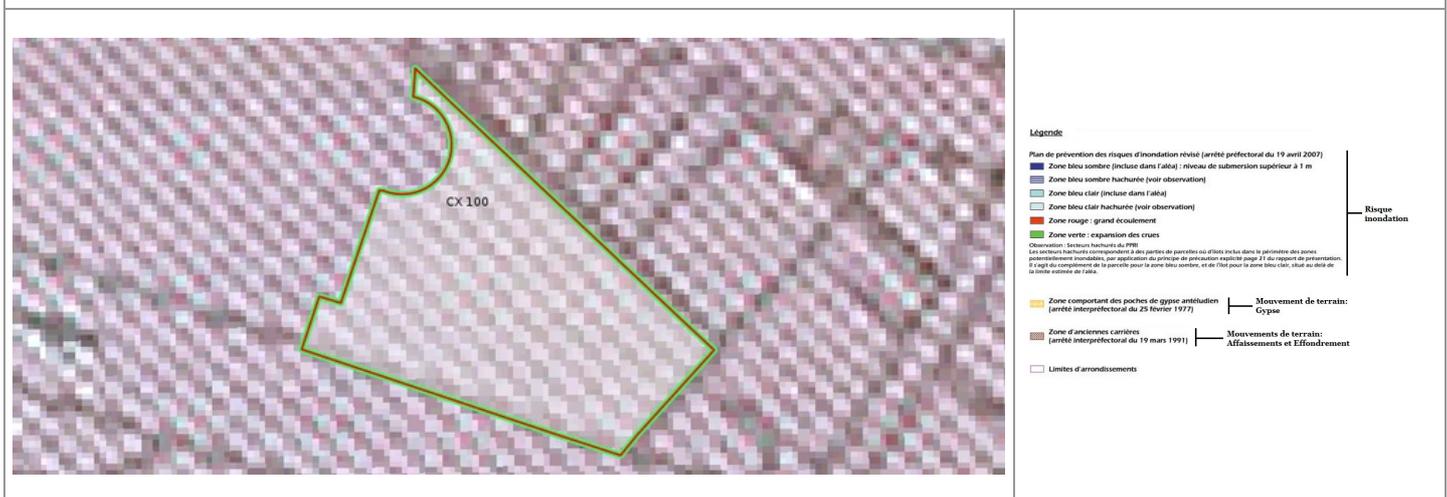
## Carte Anciennes Carrières



Anciennes Carrières Approuvé le 19/03/1991

EXPOSÉ

### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

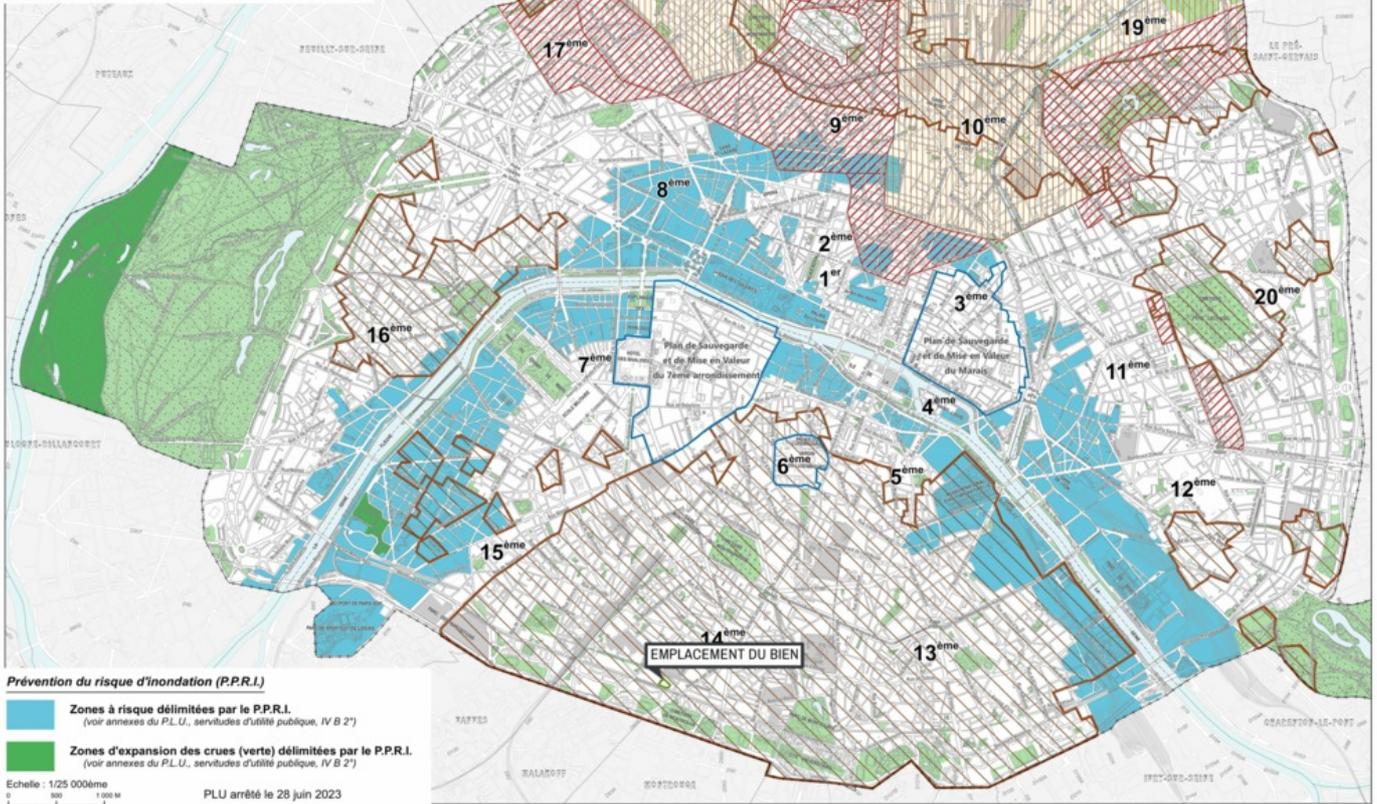


## Carte Anciennes Carrières

### G - SECTEURS DE RISQUES

#### Prévention du risque de mouvement de terrain

-  Zones d'anciennes carrières souterraines  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 3°)
-  Zones comportant des poches de gypse atéluvien  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  Zone supplémentaire comportant des poches de gypse atéluvien



#### Prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.)

-  Zones à risque délimitées par le P.P.R.I.  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  Zones d'expansion des crues (verte) délimitées par le P.P.R.I.  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)

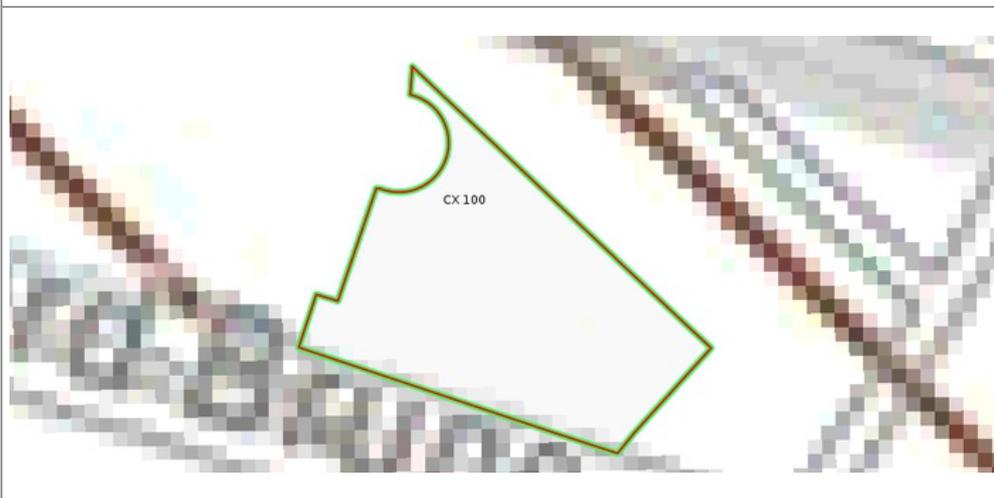
Echelle : 1/25 000ème  
0 500 1 000 M

PLU arrêté le 28 juin 2023

Anciennes Carrières Informatif

EXPOSÉ

### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



#### Prévention du risque de mouvements de terrain

-  Zones d'anciennes carrières souterraines  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 3°)
-  Zone comportant des poches de gypse atéluvien  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  Zone supplémentaire comportant des poches de gypse atéluvien

#### Prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.)

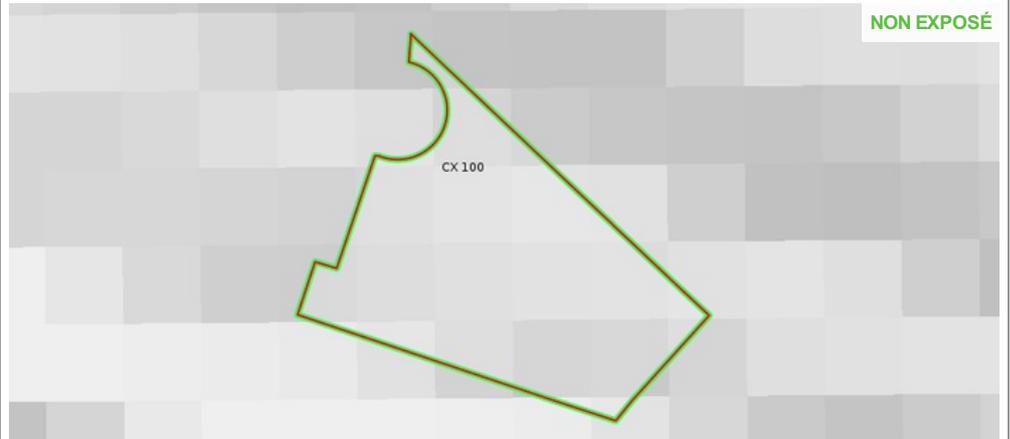
-  Zones à risque délimitées par le P.P.R.I.  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  Zone d'expansion des crues (verte) délimitées par le P.P.R.I.  
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)



## Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

### Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

## Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET  
INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT  
Unité territoriale de Paris

**Arrêté préfectoral n° 2012159-0001**  
**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en**  
**qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les**  
**modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris**  
**concernant les risques précités**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France,**  
**préfet de Paris,**  
**officier de la Légion d'honneur,**  
**commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L.271-4 et L.271-5,

**Vu** le code des assurances et, notamment, ses articles L.125-2 et L.128-2,

**Vu** la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1,

**Vu** l'arrêté ministériel du 13 avril 2011 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques,

**Vu** la circulaire interministérielle du 27 mai 2005, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008-105-2 du 14 avril 2008 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

**Sur** proposition du directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris,

## Annexes

Arrêtés

### ARRETE :

#### **ARTICLE 1er :**

L'article 3 du même arrêté est ainsi modifié :

« Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans un dossier annexé au présent arrêté qui comprend :

- La liste des risques majeurs visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;
- Pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;
- La cartographie des zones concernées par ces risques ;
- Les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;
- La liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.
- le plan de prévention du risque inondation sur le territoire de Paris (documents graphiques, règlement et note de présentation). »

**Ce dossier sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.**

#### **ARTICLE 2 :**

L'article 4 du même arrêté est ainsi modifié :

« Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 2 du présent arrêté, sont consultables :

- à l'accueil de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris
- Sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

#### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

## Annexes

Arrêtés

### ARTICLE 4 :

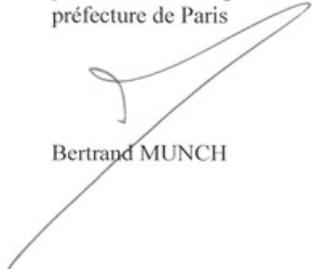
Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

### ARTICLE 5 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le **07 JUIN 2012**

Pour le préfet et par délégation,  
le préfet, secrétaire général de la  
préfecture de la région Ile-de-France,  
préfecture de Paris



Bertrand MUNCH

# Annexes

## Arrêtés

### **PREFECTURE DE PARIS**

#### **Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement**

##### **Arrêté préfectoral n°2006-45-1**

portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
officier de la Légion d'honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et, notamment, ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le code des assurances et, notamment, ses articles L.125-2 et L.128-2 ;

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques

Vu la circulaire interministérielle du 27 mai 2005, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991, relatifs aux risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéludien ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-196-1 du 15 juillet 2003, portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du département de Paris ;

Sur proposition du directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement,

**ARRETE :**

**Article 1er :**

Les dispositions des alinéas I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement sont applicables à la commune de Paris, pour ce qui concerne les risques majeurs suivants :

1 - le risque d'inondation, qui fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral précité du 15 juillet 2003 ;

2 - les risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéludien, signifiés par les arrêtés inter-préfectoraux précités des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991.

**Article 2 :**

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques prévue au I et II de l'article L.125-5 et aux articles R.125-23 à R.125-27 du code de l'environnement, et mentionnés à l'article 1er ci-dessus, s'applique, dans la commune de Paris, dans les conditions définies aux articles 5, 6, 7 et 8 du présent arrêté.

**Article 3 :**

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans le dossier annexé au présent arrêté, qui comprend :

la liste des risques majeurs visés à l'article 1er du présent arrêté ;

pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;

la cartographie des zones concernées par ces risques ;

les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;

1

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
NUMERO 3 BIS DU 14 FEVRIER 2006**

# Annexes

## Arrêtés

la liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.

Article 4 :

Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 3 du présent arrêté, sont consultables à :

la mairie de Paris ;

la préfecture de Paris - direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement - pôle environnement et patrimoine, 50, avenue Daumesnil, à Paris 12ème.

Article 5 :

Préalablement à l'établissement d'un contrat de vente ou d'un contrat de location, le vendeur ou le bailleur a l'obligation de fournir à l'acquéreur ou au locataire, conformément aux informations figurant au présent arrêté et ses annexes, un état des risques relatifs à l'immeuble concerné, établi moins de six mois avant la date de conclusion dudit contrat.

Ledit état, établi conformément au modèle défini par arrêté ministériel du 13 octobre 2005, est annexé selon le cas :

au diagnostic technique joint au contrat de vente dans les conditions prévues dans l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation ;

au contrat de location, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 3-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Article 6 :

Les biens mentionnés à l'article 3 du présent arrêté sont tous les types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, quelle que soit leur destination.

Article 7 :

Les contrats mentionnés à l'article 5 du présent arrêté sont, notamment :

les promesses unilatérales de vente ou d'achat, les contrats de vente et les contrats écrits de location de bien immobiliers, y compris tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3, 6, 9 ans » ;

les locations saisonnières ou de vacances, les locations meublées, etc ;

les contrats de vente en état futur d'achèvement (VEFA), les cessions gratuites, les échanges avec ou sans soulte, les donations, les partages successoraux ou actes assimilés, les baux emphytéotiques, etc.

Article 8 :

Ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 5 du présent arrêté :

les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain ;

les contrats de location non écrits (baux oraux) ;

les contrats de séjour dans les établissements comportant des locaux collectifs, en particulier ceux offrant des services à leurs résidents (foyer, maison de retraite, etc) ;

les ventes de biens immobiliers dans le cadre de procédures judiciaires ;

les transferts de propriété réalisés dans le cadre des procédures de préemption, de délaissement et d'expropriation, lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires de ces droits.

Article 9 :

Les propriétaires d'immeubles qui ont fait l'objet d'une indemnisation accordée au titre d'un sinistre déclaré en tant que catastrophe naturelle par arrêté ministériel doivent en informer les acquéreurs ou locataires, dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 5 du présent arrêté.

Article 10 :

Les dispositions de l'article 9 du présent arrêté sont notamment applicables :

aux contrats de vente et aux contrats écrits de location d'immeubles bâtis, y compris tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3, 6, 9 ans » ;

aux actes liés à des locations saisonnières ou de vacances, et à des locations meublées, etc ;

aux actes liés à des cessions gratuites, à des échanges avec ou sans soulte, à des donations, à des partages successoraux, et les actes assimilés, les baux emphytéotiques, etc.

## Annexes

### Arrêtés

**Article 11 :**

Ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 9 du présent arrêté :

les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain ;  
les contrats de séjour dans les établissements comportant des locaux collectifs, en particulier ceux offrant des services à leurs résidents (foyer, maison de retraite, etc) ;  
les ventes de biens immobiliers dans le cadre de procédures judiciaires ;  
les transferts de propriété réalisés dans le cadre des procédures de préemption, de délaissement et d'expropriation, lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires de ces droits.

**Article 12 :**

Le présent arrêté est mis à jour lors de chaque modification des arrêtés visés à l'article 1er ci-dessus et pour toute prescription ou publication d'un nouveau plan de prévention des risques.

Les informations contenues dans le dossier visé à l'article 3 du présent arrêté sont mises à jour conformément aux prescriptions mentionnées au III de l'article R.125-5 du code de l'environnement et, le cas échéant, lors de la publication au Journal officiel de la République française de tout nouvel arrêté ministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle en ce qui concerne tout ou partie de la commune de Paris.

**Article 13 :**

Les obligations conférées aux vendeurs et aux bailleurs par les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

**Article 14 :**

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs-général des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

**Article 15 :**

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

**Article 16 :**

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional de l'environnement, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.paris.pref.gouv.fr](http://www.paris.pref.gouv.fr)

Fait à Paris, le 14 février 2006

Le préfet de la région d'Île-de-France  
préfet de Paris

Bertrand LANDRIEU

# Annexes

## Arrêtés

SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET LA SECURITE PUBLIQUE : Plan de prévention des risques naturels prévisibles - Mouvements de terrain

### 2° Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol

Conformément à la Loi n° 95.101 du 2 février 1995 (article 40-6) et au décret n° 95.1089 du 5 octobre 1995, l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme est abrogé et les dispositions des arrêtés-inter-préfectoraux des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991 ci-dessous valent plan de prévention des risques naturels prévisibles en application de l'article L.562-2 du Code de l'environnement.

Les périmètres définis par les arrêtés ci-dessous sont reportés, pour information, sur le plan des servitudes relatives à la sécurité publique (Plan de prévention des risques de mouvements de terrains) annexé au P.L.U.

La Préfecture de Police est responsable de l'application de ces servitudes :

**Préfecture de Police - Direction de la Protection du Public**  
12-14, quai de Gesvres - 75195 Paris RP  
Tél. 01-49-96-33-52 ou 01-49-96-33-53

Le service chargé du suivi des carrières peut être contacté à l'adresse suivante:

**Direction de la Voirie et des Déplacements**  
**Service de l'inspection générale des carrières**  
1, avenue Henri Rol-Tanguy – Paris 75014  
(anciennement 1, place Denfert Rochereau)  
Tél. : 01-40-47-58-00  
**Reception du public :**  
lundi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h

### ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL DU 26 JANVIER 1966 RELATIF AUX ZONES D' ANCIENNES CARRIÈRES DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE – PERMIS DE CONSTRUIRE – MESURES DE SÉCURITÉ.

Le Préfet de la Seine,  
Le Préfet de police,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII déterminant les fonctions du Préfet de police ;

Vu le Code municipal, et notamment ses art. 97 et 110 ;

Vu le Code minier ;

Vu le décret du 12 février 1892 réglementant l'exploitation des carrières dans le département de la Seine ;

Vu le décret n° 61-1298 du 30 novembre 1961 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'art. 91 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, et notamment les art. 2 et 3 de ce décret ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 mai 1961 portant règlement concernant les constructions à édifier dans les zones d'anciennes carrières de Paris et du département de la Seine ainsi que l'utilisation de sols sous-minés par d'anciennes carrières ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique il y a lieu de préciser et de renforcer les prescriptions de l'arrêté susvisé ;

Vu la délibération du Conseil général de la Seine en date du 2 avril 1960 ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la Seine (Urbanisme, Aménagement, Construction et Services techniques),

Arrêtent :

**Article premier.** - Les demandes de permis de construire concernant l'édification, la surélévation, l'extension ou la modification de bâtiments dans Paris et dans le département de la Seine sont transmises pour examen et avis par la Direction de l'Urbanisme à la Direction générale des Services techniques (Inspection générale des carrières), lorsque le terrain est situé dans une zone d'anciennes carrières, afin que soient précisées les conditions qui seront inscrites dans le permis de construire et auxquelles devra satisfaire le maître de l'œuvre en vue d'assurer la stabilité des constructions projetées ainsi que des cours, jardins, garages, parkings, voies de circulation et tous abords de ces constructions.

L'Inspection générale des carrières reçoit de l'autorité compétente copie des permis de construire délivrés dans les zones d'anciennes carrières.

**Art. 2.** - Le maître de l'œuvre est tenu, préalablement à l'édification de la construction faisant l'objet du permis de construire, de se conformer aux conditions particulières de sécurité qui lui ont été prescrites en application de l'art. 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Art. 3.** - Au cours des travaux, les agents de l'Inspection générale des Carrières ont libre accès au chantier. Le maître de l'œuvre doit suivre les indications complémentaires qui peuvent lui être données sur place par ces agents relativement à la nature, au nombre et à l'importance des consolidations à entreprendre. Il demeure responsable de la bonne exécution de ces consolidations.

**Art. 4.** - Le maître de l'œuvre signalera sans délai à l'Inspection générale des carrières tout désordre qui serait constaté, au cours des travaux de consolidation souterraine, au droit ou au-delà de la moyenneté des tréfonds voisins. L'Inspection générale des carrières en avisera le ou les propriétaires intéressés avec indication des mesures qu'elle préconise pour éviter les désordres sur leurs fonds respectifs.

**Art. 5.** - Dans le délai d'un mois après achèvement des travaux d'exploration et de consolidation souterraines, le maître de l'œuvre doit remettre, contre récépissé, à l'Inspection générale des carrières, un plan de ces travaux. A ce plan sont annexés la coupe géologique des fouilles et des puits forcés ainsi que les coupes, élévations et schémas nécessaires à une parfaite description des travaux exécutés. Ces pièces sont dressées à l'une des échelles 1/200, 1/100 et doivent comporter, en tant que besoin, une notice explicative en vue de fournir tous les renseignements techniques utiles. Le plan est repéré sans ambiguïté par rapport aux ouvrages de surface existants ou aux rues voisines ; il est daté et authentifié par la signature du maître de l'œuvre et doit porter la désignation de la personne qui a dirigé les travaux.

**Art. 6.** - Sur un terrain situé dans les zones d'anciennes carrières souterraines, l'exercice de toute activité susceptible d'entraîner la présence d'un personnel ou du public doit faire l'objet d'une déclaration préalable au maire de la commune où la carrière est située, au Préfet de la Seine (Direction générale des Services techniques) si elle est située à Paris, lesquels la transmettent pour examen et avis à l'Inspection générale

des carrières. Ce service précise les conditions qui seront notifiées au déclarant et auxquelles celui-ci devra satisfaire pour prévenir les accidents pouvant résulter de la présence des vides de carrières dans le sous-sol du terrain.

**Art. 7.** - Sur le rapport de l'Inspection générale des carrières, le Préfet peut à tout moment interdire sur un chantier une technique ou l'usage de matériel susceptibles par leurs répercussions dans les carrières souterraines de créer des désordres dans les constructions et terrains avoisinants.

**Art. 8.** - Une clôture efficace doit interdire l'accès du public sur tout terrain sous-miné par d'anciennes carrières souterraines de gypse et qui n'est pas l'objet de précautions spéciales pour prévenir les accidents pouvant résulter de la présence des vides de carrières dans le sous-sol du terrain.

**Art. 9.** - Faute par le maître de l'œuvre de se conformer aux conditions prescrites en vertu des art. 2 et 3 ci-dessus, faute par le déclarant de satisfaire aux conditions prescrites en vertu de l'art. 6 ci-dessus ou faute par le propriétaire du sol de satisfaire à la mesure prévue par l'art. 8 ci-dessus, il y est pourvu d'office, à ses frais, par les soins de l'Administration.

**Art. 10.** - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont déferées aux tribunaux compétents.

**Art. 11.** - Est abrogé l'arrêté interpréfectoral du 15 mai 1961 concernant les constructions à édifier dans les zones des anciennes carrières de Paris et du département de la Seine ainsi que toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

**Art. 12.** - Le directeur de la Police municipale de la Préfecture de police, le directeur général des Services techniques et le directeur de l'Urbanisme de la Préfecture de la Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 1966.

Maurice PAPON

Raymond HAAS-PICARD

(Voir plan annexe des servitudes relatives à la sécurité publique sur les risques naturels et technologiques - Ce document ne vaut pas informations mises à disposition par le Préfet de Paris au titre des articles L.125-5 et R.125-26 du Code de l'environnement)

## Annexes

### Arrêtés

#### SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET LA SECURITE PUBLIQUE : Plan de prévention des risques naturels prévisibles - Mouvements de terrain

##### ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL DU 25 FÉVRIER 1977 RELATIF AUX TERRAINS EXPOSÉS A DES RISQUES NATURELS

Le Préfet de police,

Le Préfet de Paris,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII déterminant les fonctions du Préfet de police ;

Vu le décret n° 68-57 du 19 janvier 1968 relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services placés sous son autorité ;

Vu le Code municipal, et notamment ses articles 97 et 110 ;

Vu le Code minier ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R111-3 qui prescrit la délimitation par arrêté préfectoral pris après consultation des services intéressés, enquête publique, avis du Conseil municipal et de la Commission départementale d'urbanisme, des terrains exposés à un risque naturel tel que inondation, érosion, affaissement, éboulement, avalanche, sur lesquels la construction, si elle est autorisée, doit être subordonnée à des conditions spéciales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1975 rendant public le plan d'occupation des sols de Paris ; ensemble l'arrêté préfectoral du 28 avril 1976 rendant publiques diverses modifications dudit plan ;

Considérant qu'à la suite d'études effectuées sur la dissolution du gypse dans le nord-est de la région parisienne, il est apparu qu'une partie du nord de Paris était affectée de poches de dissolution du gypse qui seraient susceptibles de provoquer à terme des affaissements d'immeubles, de voies ou d'ouvrages ;

Considérant que l'existence de ce phénomène paraît justifier des précautions particulières pour la construction à l'intérieur d'un secteur formé par le 10<sup>e</sup> arrondissement en totalité, et partiellement dans les 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;

Vu le plan définissant le périmètre à l'intérieur duquel ces précautions doivent être prises ;

Vu l'avis des services intéressés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1975 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 1er au 16 octobre 1975, sur le projet de délimitation du périmètre où des précautions particulières doivent être prises ; ensemble le dossier d'enquête publique et l'avis favorable au projet du commissaire enquêteur désigné ;

Vu la délibération du 27 novembre 1975 du Conseil de Paris donnant un avis favorable à la poursuite de la procédure tendant à l'intervention d'un arrêté interpréfectoral délimitant les terrains parisiens exposés à des risques naturels ;

Vu l'avis favorable du Comité d'aménagement de la région parisienne consulté en application de l'article R.613-2 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 janvier 1966 relatif aux mesures de sécurité à prendre dans les zones d'anciennes carrières ;

Vu le rapport du directeur de l'Urbanisme et du logement ;

Sur la proposition du Secrétaire général de Paris,

Arrêtent :

**Article premier.** - La construction et l'exercice d'activités sur les terrains exposés à un risque naturel (affaissement dus à des poches de dissolution du gypse) et délimités par :

le boulevard de la Villette,  
la rue du Faubourg-du-Temple,  
la place de la République,  
le boulevard Saint-Martin,  
le boulevard Saint-Denis,  
le boulevard de Bonne-Nouvelle,  
la rue du Faubourg-Poissonnière,  
le boulevard Barbès,  
la rue Marcadet,  
la rue Lamarck,  
la rue Danrémont,

la rue Caulaincourt,  
le boulevard de Clichy,  
le boulevard des Batignolles,  
la rue de Rome,

les voies S.N.C.F. en prolongement de la rue de Rome,

la limite administrative de Paris,  
et l'avenue Jean Jaurès,

à Paris (10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissement), telles que ces limites sont précisées au plan annexé à la minute du présent arrêté, sont subordonnés aux mêmes conditions spéciales qui ont été déterminées par l'arrêté interpréfectoral du 26 janvier 1966 susvisé et annexées à la minute du présent arrêté.

**Art. 2.** - Toute découverte de poches de dissolution du gypse devra faire l'objet d'une déclaration à l'Inspection générale des carrières, 1, place Denfert-Rochereau, à Paris (14<sup>e</sup>).

**Art. 3.** - Le directeur de la Protection et de la sécurité du public de la Préfecture de Police, le directeur général de l'Aménagement urbain et le directeur de l'urbanisme et du logement de la Préfecture de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie certifiée conforme leur sera adressée, et qui sera inséré au "Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police", et publié par voie d'affiches.

Fait à Paris, le 25 février 1977

Le Préfet de police

Le Préfet de Paris

Pierre SOMVEILLE

Jean TAULELLE

(Voir plan annexe des servitudes relatives à la sécurité publique sur les risques naturels et technologiques. Ce document ne vaut pas informations mises à disposition par le Préfet de Paris au titre des articles L.125-5 et R.125-26 du Code de l'environnement)

##### ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N° 91-331 DU 19 MARS 1991 RELATIF À LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DES ANCIENNES CARRIÈRES DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, chevalier de la Légion d'honneur et le préfet de police

Vu le Code minier ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 janvier 1966 portant règlement concernant les constructions à édifier dans les zones d'anciennes carrières de Paris et du département de la Seine ainsi que l'utilisation de sols sous-minés par d'anciennes carrières ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 25 février 1977 délimitant les zones de poches de dissolution de gypse ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.111-3 qui prescrit la délimitation, par arrêté préfectoral pris après consultation des services intéressés, enquête publique, avis du conseil municipal, des terrains exposés à un risque tel qu'inondation, érosion, affaissement, éboulement, avalanche, sur lesquels la construction, si elle est autorisée, doit être subordonnée à des conditions spéciales ;

Vu l'avis des services intéressés (Inspection générale des carrières et délégation régionale à l'architecture et à l'environnement) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 1988 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 19 septembre au 5 novembre 1988, sur le projet de

délimitation des périmètres où des précautions particulières doivent être prises ;

Vu le rapport de la commission d'enquête publique en date du 5 décembre 1988 ;

Vu la délibération du 11 février 1991 du conseil de Paris donnant un avis favorable à l'intervention d'un arrêté interpréfectoral délimitant les terrains parisiens exposés à un risque lié aux anciennes carrières ;

Vu le rapport de l'inspecteur général des carrières,

Arrêtent :

**Article premier.** - Les terrains exposés à un risque lié aux anciennes carrières sont délimités suivant le plan annexé à la minute du présent arrêté.

**Art. 2.** - La construction et l'exercice d'activités sur ces terrains sont subordonnés aux mêmes conditions spéciales qui ont été déterminées par l'arrêté interpréfectoral du 26 janvier 1966 susvisé.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, au bulletin municipal officiel et dans le journal *Le Parisien*.

**Art. 4.** - Le préfet de Paris et le préfet de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mars 1991

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Christian SAUTTER

Le préfet de police, Pierre VERBRUGGHE

**Nota.** - Le plan peut être consulté :

- à l'inspection générale des carrières, 1, place Denfert-Rochereau, 75014 Paris, tél. : 43 21 58 00

- à la préfecture de Paris, bureau de l'urbanisme, section de l'environnement et des sites, bureau 327, 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris, tél. : 49 28 41 52

(Voir plan annexe des servitudes relatives à la sécurité publique sur les risques naturels et technologiques. Ce plan ne vaut pas informations mises à disposition par le Préfet de Paris au titre des articles L.125-5 et R.125-26 du Code de l'environnement)

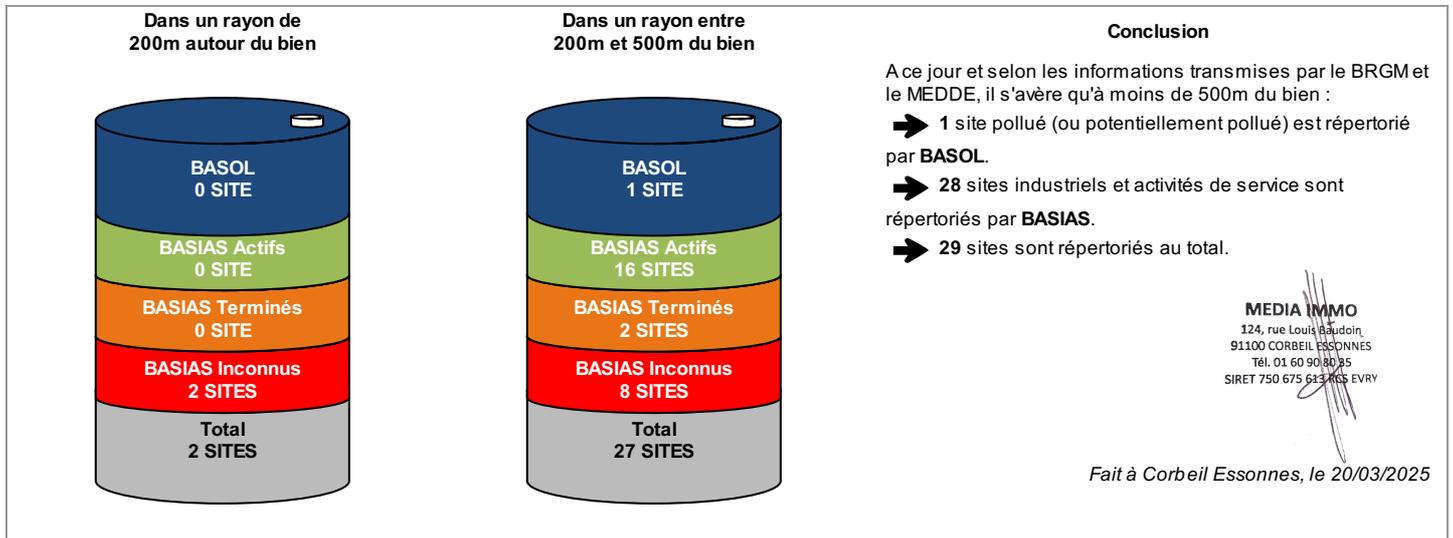
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	RESAM DIAGNOSTICS
<b>Numéro de dossier</b>	AS-6021
<b>Date de réalisation</b>	20/03/2025

<b>Localisation du bien</b>	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
<b>Section cadastrale</b>	CX 100
<b>Altitude</b>	63.68m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067

<b>Désignation du vendeur</b>	KOUKOUI
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS, BASOL** et **CASIAS**  
(gérées par le **BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières** et le **MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques de Pollution des Sols**  
Qu'est-ce que l'ERPS ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites **BASOL / BASIAS** situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

### Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédés au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

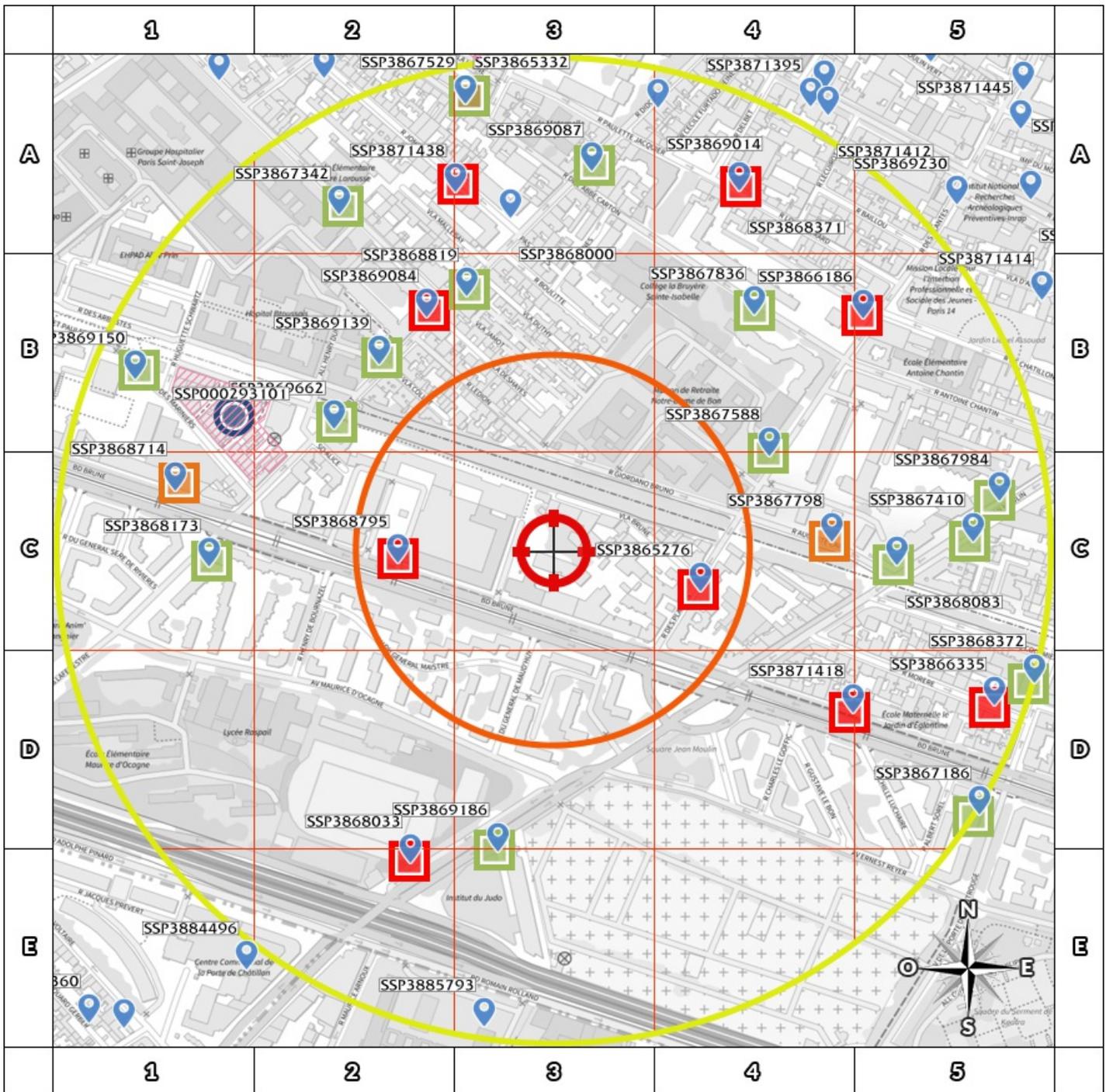
### Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

## Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

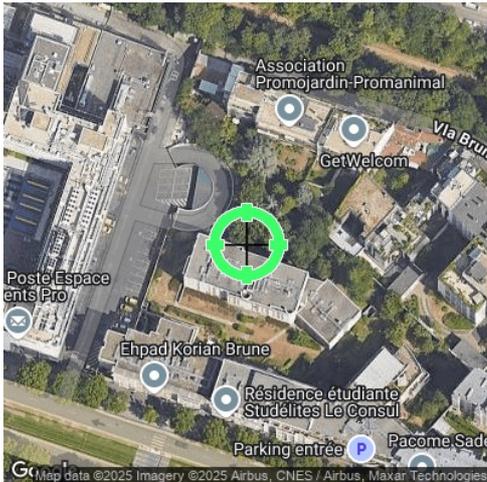
Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
<b>C4</b>	Lion, imprimerie moderne du	Imprimerie Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...); Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	150 m
<b>C2</b>	IMMEUBLE BACHELARD / LA POSTE	Transformateur (PCB, pyralène, ...); Compression, réfrigération; Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	154 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
<b>C4</b>	HOPITAL NOTRE DAME DE BON SECOURS	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Transformateur (PCB, pyralène, ...); Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries); Activités hospitalières; Compression, réfrigération	235 m
<b>B2</b>	FRANCE TELECOM	Transformateur (PCB, pyralène, ...); Compression, réfrigération; Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	251 m
<b>B2</b>	GROUPE HOSPITALIER BROUSSAIS	Activités hospitalières; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2); Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses); Compression, réfrigération	258 m
<b>B2</b>	SOFAP	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	271 m
<b>B3</b>	NET AUTOMATIC BRANCON, SOCIETE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR); blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	275 m
<b>C4</b>	OPHLM DE LA VILLE DE PARIS	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	275 m
<b>E3</b>	INSTITUT NATIONAL DE JUDO / FFJDA	Compression, réfrigération; Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	307 m
<b>B4</b>	AGF	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	313 m
<b>D4</b>	Desgrandchamps	imprimerie, typographie Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	337 m
<b>C5</b>	TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	339 m
<b>C1</b>	BOURBOTTE, SOCIETE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR); blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	341 m
<b>B1</b>	Hôpital Broussais		345 m
<b>E2</b>	BP STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	345 m
<b>C1</b>	MAGASIN BRUNE / S.A ATAC	Transformateur (PCB, pyralène, ...); Compression, réfrigération; Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarissage)	379 m
<b>A3</b>	Munier	imprimerie, typographie Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	380 m
<b>B5</b>	GROUVELLE ET ARQUEMBOURG	Usine de construction mécanique Fabrication de machines et équipements n.c.a. (constructions mécaniques)	388 m
<b>A3</b>	PRESSING SFSLP, ex PRESSING STARPRESS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR); blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	390 m
<b>A2</b>	Centre Hospitalier Sainte Anne, ex HOPITAL SAINT JOSEPH	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M.; déchetterie); Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Activités hospitalières; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles; Compression, réfrigération; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2); Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	404 m
<b>A4</b>	LECUIROT-MORARD SOCIETE	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	411 m
<b>C5</b>	PRESSING Emi d'Or France ou CHATILLON PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR); blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	415 m
<b>C5</b>	OPHLM	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	443 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
B1	TOUR PLAISANCE		450 m
D5	PERSON	Usine de constructions métalliques Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	462 m
A3	CASLON (Sté)	Fonderie Fonderie	465 m
A3	CASLON SOCIETE	Sidérurgie	465 m
D5	LES PARKINGS DU MIDI	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles;Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	492 m
D5	PRESSING CHRONO CLEAN, ex SOCIETE NET ORLEANS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	497 m

Nom	Activité des sites non localisés
	Aucun site non localisé

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	RESAM DIAGNOSTICS
<b>Numéro de dossier</b>	AS-6021
<b>Date de réalisation</b>	20/03/2025

<b>Localisation du bien</b>	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
<b>Section cadastrale</b>	CX 100
<b>Altitude</b>	63.68m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067

<b>Désignation du vendeur</b>	KOUKOUI
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

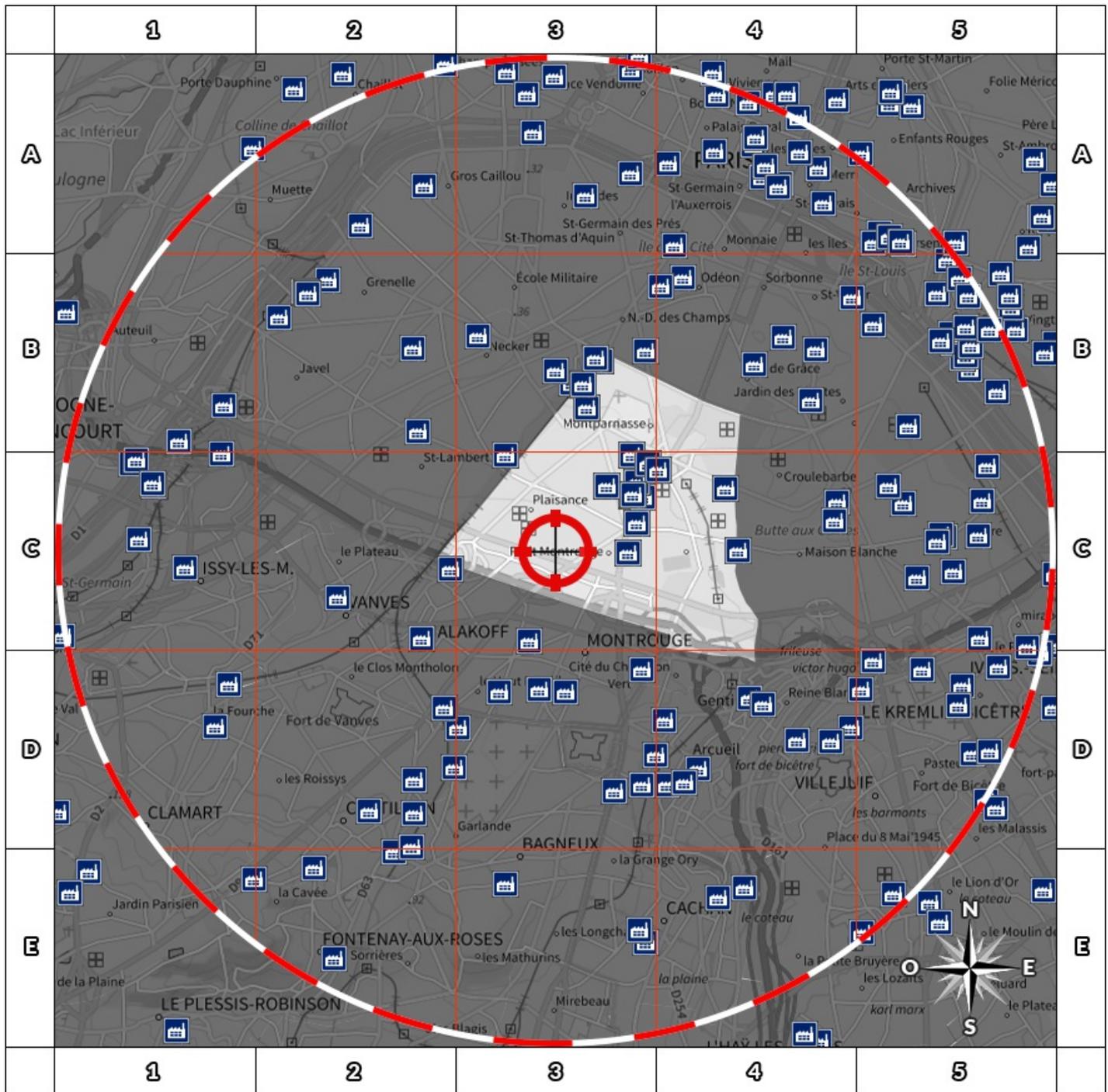
**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE Commune de PARIS 14 (75014)



- |                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso        | Elevage de porc              |
| Usine non Seveso    | Elevage de bovin             |
| Carrière            | Elevage de volaille          |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

### Commune de PARIS 14 (75014)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	GARAGE HORIZON (i1296)	109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARKING DU MIDI	36/38 RUE FRIANT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CITROEN	6 RUE COULMIERS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE COULMIERS	9 RUE COULMIERS RUE FRIAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QGMS PRESSING SARL	141 RUE LOSSERAND 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE HORIZON (i1296)	109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARKING DU MIDI	36/38 RUE FRIANT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CITROEN	6 RUE COULMIERS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE COULMIERS	9 RUE COULMIERS RUE FRIAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE HORIZON (i1296)	109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARKING DU MIDI	36/38 RUE FRIANT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CITROEN	6 RUE COULMIERS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE COULMIERS	9 RUE COULMIERS RUE FRIAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	mandataire judiciaire associés LEVY	33 RUE DE GERGOVIE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QGMS PRESSING SARL	141 RUE LOSSERAND 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QGMS PRESSING SARL	141 RUE LOSSERAND 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BMK HOSPITALITY	3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GES LOCATION GARAGE	253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M 98 PRESSING (i3301)	98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	mandataire judiciaire associés LEVY	33 RUE DE GERGOVIE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	mandataire judiciaire associés LEVY	33 RUE DE GERGOVIE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BMK HOSPITALITY	3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GES LOCATION GARAGE	253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M 98 PRESSING (i3301)	98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BMK HOSPITALITY	3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GES LOCATION GARAGE	253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M 98 PRESSING (i3301)	98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETA SEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCA Y 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING AFOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETA SEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCA Y 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING AFOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETASEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCAY 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETASEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCAY 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING AFOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING AFOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Etrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Etrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Etrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBIN'O	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATALOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Etrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBIN'O	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBIN'O	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBIN'O	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 500m du bien</b>					
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE, ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	A PHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	A PHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE,ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE,ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

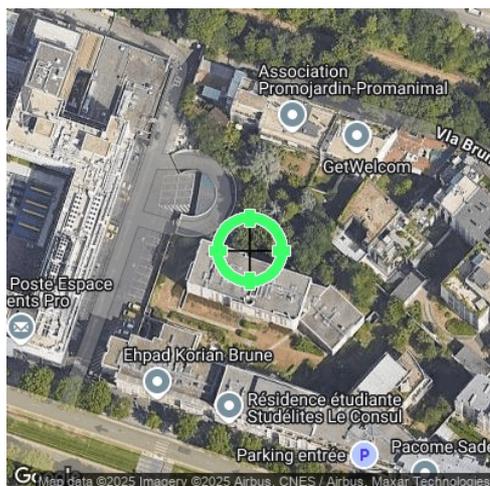
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	A PHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE, ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	A PHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune PARIS 14			

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en ligne* par</b>	RESAM DIAGNOSTICS
<b>Numéro de dossier</b>	AS-6021
<b>Date de réalisation</b>	20/03/2025
<b>Localisation du bien</b>	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
<b>Section cadastrale</b>	CX 100
<b>Altitude</b>	63.68m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067
<b>Désignation du vendeur</b>	KOUKOU
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 CX 100
------------	------------

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**  
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
 Cartographie  
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

**Adresse de l'immeuble**  
117 - 127 Boulevard Brune  
75014 PARIS 14

**Cadastre**  
CX 100

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé  approuvé  date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé  approuvé  date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup> 
zone B <sup>2</sup> 
zone C <sup>3</sup> 
zone D <sup>4</sup>

forte                      forte                      modérée

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de PARIS 14

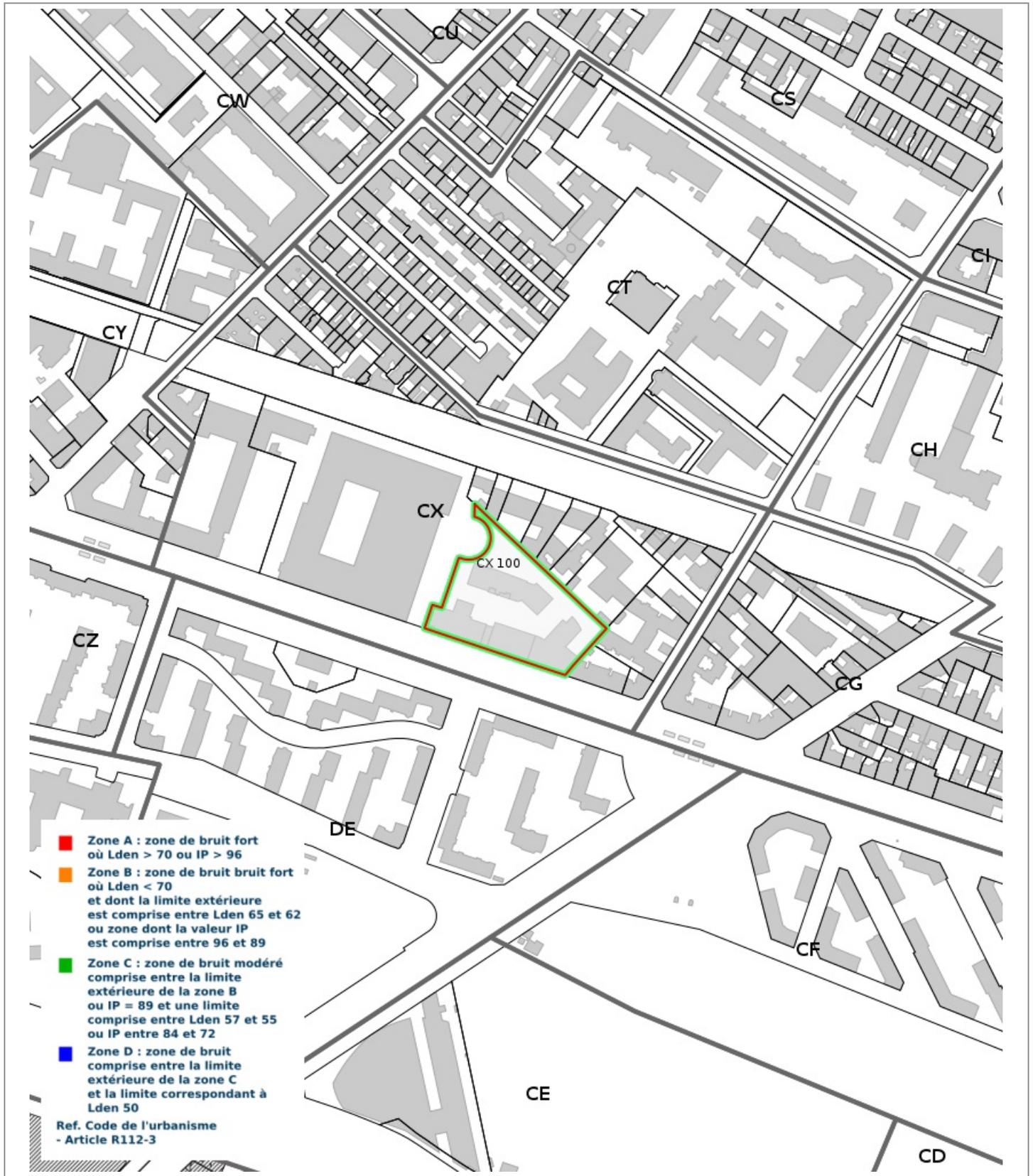
### Vendeur - Acquéreur

Vendeur	KOUKOU		
Acquéreur			
Date	20/03/2025	Fin de validité	20/09/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004



SARL RESAM DIAGNOSTICS  
95 AV DU PRESIDENT WILSON  
93100 MONTREUIL FR

COURTIER

VD ASSOCIES  
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER  
33110 LE BOUSCAT  
Tél : 05 56 30 95 75  
Fax : 08 97 50 56 06  
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR  
Portefeuille : 0201478984

Vos références :

Contrat n° 11166183204  
Client n° 0789043620

AXA France IARD, atteste que : SARL RESAM DIAGNOSTICS  
95 AV DU PRESIDENT WILSON  
93100 MONTREUIL FR

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11166183204 ayant pris effet le 01/10/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,**

**TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :**

**AMIANTE :**

**ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE.  
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE.  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES.  
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE).  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE).  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION.**

**PLOMB :**

**DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU.  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP).  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP).  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION.**

**DIAGNOSTIC TERMITES/ INFORMATION SUR LA PRESENTE D'UN RISQUE DE MERULES / ETAT PARASITAIRE (VRILLETES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).**

**MESURES :**

**MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN.  
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.**

**AUTRES :**

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ.**  
**ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP).**  
**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS.**  
**DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.**  
**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.**  
**ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (RT 2005, RT 2012, RT2020...)**  
**DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**  
**DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF.**  
**ETAT DES LIEUX LOCATIFS.**  
**DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE.**  
**CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION.**  
**DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO.**  
**DIAGNOSTIC ELECTRIQUE- TELETRAVAIL.**  
**INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES.**  
**THERMOGRAPHIE INFRAROUGE.**  
**DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.**  
**DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE.**  
**DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.**  
**DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES.**  
**EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION).**  
**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION.**

**AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ; A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.**

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS L'ANNEXE FORMULE B CI-DESSUS**

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 600.000€ par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 16/12/2024.  
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI0080 Version 016

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

## **Monsieur SAMSON Alexandre**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 30/10/2023 - Date d'expiration : 29/10/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/09/2024.

*Etienne Lamy*

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

(2) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification